

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé Question écrite n° 36623

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le projet de DEUG santé actuellement étudié au sein de son ministère, qui provoque déjà un émoi légitime chez les étudiants concernés : la préoccupation majeure des étudiants, dont il conviendrait de tenir compte, est celle des échecs au concours de première année en médecine, pharmacie et dentaire, et la création d'un DEUG et d'une licence « santé » amènerait certes l'existence d'un nouveau diplôme mais ne déboucherait absolument pas sur de véritables métiers. Il paraît discutable de créer des impasses économiques pour des étudiants qui souhaitent trouver un emploi véritable. En second lieu, pourquoi reculer la sélection de la première à la troisième année, puisqu'elle est inévitable. Serait-ce pour gonfler artificiellement encore le pourcentage de réussite au baccalauréat et permettre ainsi deux années universitaires sans contrôle pour absorber plusieurs classes d'âge dans l'université afin qu'elles ne figurent pas trop vite dans les statistiques de l'ANPE ou des missions locales ? Pourquoi reculer ainsi à la quatrième année d'université le choix d'une spécialisation, en ne laissant ainsi que 2 ou 3 ans à ces étudiants pour apprendre véritablement leur futur métier, d'autant qu'il faut encore retrancher à ces périodes d'étude les stages qu'il leur faut naturellement faire sur le terrain pour confirmer leur vocation ? Enfin cette réforme ouvrirait la licence santé à des DEUG non scientifiques, avec pour seule sélection un dossier universitaire et un entretien, ce qui est pour le moins discutable. Que dire dans ces conditions de l'avenir du concours d'internat, notamment pour les pharmaciens hospitaliers, dont on a le plus grand besoin pour la recherche ? Il souhaite connaître les dispositions exactes que compte prendre le ministre pour apporter à ces légitimes récriminations les apaisements qu'elles attendent sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le mode de sélection actuel des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie est un véritable gâchis. Vingt à trente pour cent (20 à 30 %) des étudiants seulement admis en 2e année, le sont à leur premier concours ; un certain nombre de ces étudiants ont suivi un autre cursus auparavant ; 15 % environ sont en réalité à bac + 1. Soixante-guinze à quatre-vingts pour cent (75 à 80 %) sont éliminés après deux tentatives, et une partie seulement de ces étudiants bénéficient de droit d'une admission en 2e année de DEUG Sciences de la vie. Il faut aussi remarquer que les modalités du concours ne laissent aucune chance à des jeunes gens doués pour les disciplines littéraires, juridiques ou économiques qui auraient pourtant leur place dans les métiers de la santé. L'idée de sélectionner après deux années d'un DEUG Sciences de la vie, les meilleurs étudiants intéressés par la poursuite d'études dans une filière longue de santé. La troisième année, spécifique à chacune de ces filières (médecine, odontologie ou pharmacie), devrait néanmoins comporter des unités de valeur relatives à l'organisation des systèmes de soins, à l'économie de la santé, au droit, à l'éthique et à la déontologie, ainsi que des enseignements sur le développement des biotechnologies et de l'instrumentation, domaines trop négligés jusqu'ici. Les étudiants devraient déclarer leur intention de s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces trois filières et concourir pour celle-ci. Ainsi, la durée des études ne serait pas allongée, du moins pour le plus grand nombre. Les étudiants feraient des choix positifs, évitant une sélection par l'échec. Ceux qui ne seraient pas admis dans l'une de ces filières continueraient leurs études dans la voie correspondant au DEUG

qu'ils ont obtenu. L'organisation des deuxième et troisième cycles devra tenir compte des modifications éventuelles de ces cursus, dans une perspective d'orientation vers les filières actuelles des études de médecine, de pharmacie et d'odontologie. Aucune remise en cause des filières de l'internat n'est envisagée. La filière de biologie médicale devrait rester une filière commune aux études de médecine et de pharmacie, avec des concours d'accès distincts. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie souhaite élaborer ce projet de réforme en prenant tout le temps nécessaire à une bonne information et à une concertation avec toutes les parties intéressées. S'appuyant sur les résultats de cette concertation, une commission sera chargée de faire des propositions. C'est à partir de ces propositions que seront préparées les modifications législatives et réglementaires appropriées.

Données clés

Auteur: M. Marc-Philippe Daubresse

Circonscription : Nord (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 36623 Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6124 **Réponse publiée le :** 3 janvier 2000, page 79